



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 février 2015

L'Autorité des marchés financiers annonce la nouvelle composition du Haut Conseil Certificateur de Place

Le dispositif de vérification du niveau de connaissances des collaborateurs des prestataires de services d'investissement s'appuie sur les services de l'AMF et sur le Haut Conseil Certificateur de Place (HCCP). Ce dernier, placé sous la présidence de Jean-Luc Enguehard, vient d'être renouvelé.

Rappel des missions du HCCP

Le dispositif de vérification du niveau de connaissance des acteurs des marchés financiers est en application depuis le 1er juillet 2010. S'appuyant sur les services de l'Autorité des marchés financiers, il est placé sous l'autorité du Haut Conseil Certificateur de Place. Les missions du HCCP sont les suivantes :

- rendre des avis à la demande de l'AMF sur la certification des connaissances professionnelles ;
- définir le contenu des connaissances minimales et veiller à son actualisation ;
- définir et vérifier les modalités des examens ;
- délivrer, après analyse de leur dossier, une certification des examens des organismes de formation qui en font la demande.

Les professionnels concernés par ce dispositif exercent des fonctions-clés au sein des prestataires de service d'investissement : négociateurs, vendeurs, analystes financiers, gérants, responsables des fonctions de la compensation et du post-marché, responsables du contrôle et de la conformité (RCSI et RCCI).

Du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2014, c'est un total de 29 000 personnes qui ont passé avec succès les épreuves de l'examen certifié AMF auprès de l'un des 12 organismes de formations agréés par l'AMF.

Nouvelle composition du Haut Conseil

En accord avec le règlement général de l'AMF, le Haut Conseil Certificateur de Place est composé d'au moins sept membres, dont quatre désignés par l'AMF et deux personnalités indépendantes. Cette composition respecte un équilibre entre les métiers de la banque, de la gestion et de la formation ainsi qu'une parité hommes/femmes. Placée sous la présidence de M. Enguehard, membre du Collège de l'Autorité des marchés financiers, une nouvelle équipe a été désignée.

— Président :

M. Jean-Luc Enguehard, qui succède à M. Jean-Pierre Pinatton qui présidait le HCCP depuis sa création

— Membres :

M. Christophe Couturier, Directeur général d'Ecofi Investissements (groupe Crédit Coopératif)

Mme Elisabeth Decaudin, Déléguée générale de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers

Mme Christine Fabresse, Directrice générale de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon

Mme Catherine Fauquet, Chargée de mission à l'Université de Nantes et enseignante en BTS Banque

M. Xavier de La Maisonneuve, Directeur à la Direction de la conformité du groupe Société Générale

Mme Annaïck Plessis, Directrice générale adjoint de Natixis Formation Epargne Financière

A propos de l'AMF :

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juin 2022

Nos missions



PRISE DE PAROLE

RAPPORT ANNUEL

24 mai 2022

Discours de Robert
Ophèle, Président de
l'AMF - Présentation
du rapport annuel
2021 de l'AMF - 18
mai 2022

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02